

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : BORDEAUX – 33000

La convention d'occupation signée le 25/10/2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société WILL DISTRIBUTION pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 16/09/2026.

Vente de produits de cadeaux alimentaires et salon de thé

Cet avenant, dont l'objet est de formaliser la substitution de la société BAILLARDRAN à la société WILL DISTRIBUTION, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.